

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 10 SEPTEMBRE 2008

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du mercredi 10 septembre 2008, le Conseil d'Etat a adopté deux rapports en prévision de la session du Grand Conseil des 4 et 5 novembre 2008 :

Projet de loi sur l'orientation scolaire professionnelle

Le projet de loi soumis au Grand Conseil a pour but d'adapter notre législation cantonale en matière d'orientation scolaire professionnelle à la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle entrée en vigueur en janvier 2004, la Confédération ayant délégué aux cantons la compétence de l'orientation scolaire. Ce projet de loi a été élaboré en étroite collaboration et parallèlement au projet de loi sur la formation professionnelle adoptée par le Grand Conseil en février 2005. Il donne aussi une base légale aux prestations de psychologie scolaire dispensées par les psychologues des offices régionaux d'orientation depuis une trentaine d'années.

Contact : Claude Jeandroz, chef du Service de l'orientation scolaire et professionnelle, tél. 032 889 69 59.

Fusion des communes de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre et du Val-de-Travers : projet de loi modifiant la loi sur les communes

La convention de fusion entre les communes de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre, signée le 3 septembre 2007, et celle relative à la fusion de neuf communes du Val-de-Travers (Môtiers, Couvet, Travers, Noiraigue, Boveresse, Fleurier, Buttes, Saint-Sulpice et Les Bayards), signée le 17 septembre 2007, ont été adoptées par référendum le 24 février 2008. Deux nouvelles communes verront le jour le 1^{er} janvier 2009, La Tène, née de la fusion des communes de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre, et Val-de-Travers, nom de la nouvelle commune unique issue de la fusion de neuf communes du Val-de-Travers. La loi sur les communes, qui fixe le nombre de communes et qui les énumère doit donc être adaptée pour tenir compte de cette modification institutionnelle. Le Conseil d'Etat soumettra ainsi au Grand Conseil un projet de loi modifiant la loi sur les communes pour adapter le nombre de communes et désigner par leur nouveau nom les deux nouvelles communes issues de ces fusions.

Contact : Pierre Leu, chef du Service des communes, tél. 032 889 66 50.

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à quatre procédures de consultation :

Convention de Lugano révisée

Le Conseil d'Etat soutient l'arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de la Convention de Lugano révisée concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution de décisions en matière civile et commerciale. Il relève que la ratification de ladite convention par la Suisse et son entrée en vigueur en 1992 a permis à notre pays d'assurer à la population une sécurité juridique appréciable dans le cadre des relations entre les Etats et la Communauté européenne et ceux de l'Association européenne de libre échange (AELE). L'évolution politique, mais aussi juridique, des Etats membres de l'UE, d'une part, et la position de la Suisse au sein d'une Europe grandissante, rendent nécessaire le maintien et l'adaptation des règles concernant l'exécution et la reconnaissance des décisions en matière civile et commerciale prévues par la Convention de Lugano.

Contact : André Simon-Vermot, chef du Service juridique, tél. 032 889 64 40.

Ordonnance concernant l'inspection fédérale de la sécurité nucléaire et ordonnance sur la commission de sécurité nucléaire

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat salue ces deux dispositions, relevant avec satisfaction qu'il est prévu d'instituer une Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) et d'intégrer dans cet organisme dès le 1^{er} janvier 2009 la division pour la sécurité des installations nucléaires. Le Conseil d'Etat apprécie tout particulièrement le fait que les cantons pourront s'adresser à l'IFSN en cas de besoin. Pour rappel, la loi sur l'inspection fédérale de la sécurité nucléaire a été approuvée par les Chambres fédérales en juin 2007.

Contact : Claude Gaberel, chef du Service de la sécurité civile et militaire, tél. 032 889 63 31.

Rapport sur la politique suisse en matière de navigation et gaz d'échappement des moteurs de bateaux

Ledit rapport dresse un état des lieux de la navigation suisse et montre des perspectives de développement. Après avoir consulté les services cantonaux concernés et la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM) - qui n'a pas souhaité prendre position -, le Conseil d'Etat approuve la démarche proposée.

A noter que le Conseil d'Etat a approuvé la modification des dispositions d'exécution de l'ordonnance sur les prescriptions relatives aux gaz d'échappement des moteurs de bateaux dans les eaux suisses.

Contact : François Beljean, chef du Service des automobiles et de la navigation, tél. 032 889 63 20.

Affaires cantonales

Areuse-frontière vaudoise : second et dernier programme complémentaire pour l'élaboration de rapports archéologiques

Le Conseil d'Etat a examiné le projet et devis concernant un second et dernier programme complémentaire de travaux d'élaboration de rapports relatifs aux résultats obtenus sur le tronçon de la N5 entre Areuse et la frontière vaudoise. Ce projet se monte au total à 2,85 millions de francs et s'étalera sur la période 2012-2018. Dans un courrier adressé à l'Office fédéral des routes, le Conseil d'Etat approuve le programme complémentaire et s'engage à prendre en charge la part cantonale y relative, le 12%, soit 342.000 francs, sachant que la non-réalisation de ce projet aurait des conséquences scientifiques et archéologiques graves, d'une part, et porterait une atteinte majeure au patrimoine culturel neuchâtelois et helvétique, d'autre part. Les fouilles entreprises sur le tronçon autoroutier Areuse-frontière vaudoise se sont déroulées sur le terrain de 1992 à 2001. Dès 1998, une partie des travaux d'élaboration des résultats recueillis a déjà pu débuter, parallèlement à l'achèvement des premiers chantiers, tel le gisement

mégolithique de Saint-Aubin/Derrière la Croix. La valorisation des résultats s'est poursuivie, dans une première phase, jusqu'en 2006. Un crédit complémentaire a été octroyé en 2006, permettant de prolonger cette opération jusqu'en 2011 avec comme objectif principal la finalisation des rapports de Bevaix/Treytel-A Sugiez, Les Pâquiers, Cortailod/Petit Ruz et le Delta de l'Areuse. Le montant du budget total des travaux s'élève actuellement à 80 millions de francs millions.

Contact : B éat Arnold, archéologue cantonal, chef de l'Office et musée d'archéologie, tél. 032 889 69 10.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 11 septembre 2008